



VILLAGE DE/OF SAINT-ANTOINE

4599, rue Principale, Saint-Antoine, NB E4V 1P8
Tél.: 506.525.4020 • Téléc.: 506.525.4027
courriel / email: village@village.stantoine.nb.ca
www.village.stantoine.nb.ca

Modification à la politique 107 Politique municipal du Village de Saint-Antoine Dépenses à l'extérieur de la municipalité

2. Les dépenses suivantes sont remboursées :
 - c) Frais de repas comme suit; sans reçu, déjeuner \$7.00, dîner \$10.00, souper \$16.00. Avec reçu, maximum de, déjeuner \$10.00, dîner \$15.00, souper \$20.00.
3. Lorsque le maire ou son représentant autorisé prend un repas avec un invité et qu'il est de mise, le Village paie le coût total du repas, sur présentation d'un reçu. Soit le maire ou l'administrateur doit être mis au courant à l'avance si possible.

Adopté le 16 décembre 2008.

Roseline Maillet, maire

secrétaire municipale/greffière